

	Charte Engagement d'accessibilité	Référence : FOR-RI-002
		Version : 01
		Date d'application : 01 Janvier 2021

La SRA Grand Est a à cœur d'être accessibles de tous. Ainsi, lorsqu'un stagiaire en situation de handicap sollicite la SRA en tant qu'organisme de formation, des mesures spécifiques doivent être mise en œuvre pour s'adapter.

1. PRINCIPE D'UNIVERSALITE

⇒ Un déroulement pédagogique

Les supports de formation sont conçus avec une double animation : visuelle et auditive.

⇒ Des locaux accessibles

Le siège de la SRA Grand Est, également lieu de formation, est accessible aux personnes à mobilités réduites.

Concernant les formations délocalisées dans la Région, la SRA Grand Est veillera à sélectionner des locaux accessibles aux personnes à mobilités réduites.

2. PRINCIPE D'EQUITE

De par sa mission première, la SRA Grand Est s'inscrit dans le paysage des acteurs sanitaire, médico-sociaux et soins de ville. Afin de s'adapter aux besoins individuels, elle veillera à mobiliser les ressources nécessaires.

⇒ Des ressources au sein de la Gouvernance de la SRA Grand Est

L'Association se compose, entre autres, d'Associations d'usagers, de Réseaux régionaux de santé, d'Organismes de formation, de Fédérations régionales, d'Unions Régionales des Professionnels de Santé (membres de droits et membres fondateurs).

⇒ Une proximité locale

Au niveau local, le siège de la SRA Grand Est est situé dans les locaux de l'OHS (Office d'Hygiène Sociale), dont la mission est d'accompagner le parcours de vie, de soin et de santé de publics fragilisés allant des enfants jusqu'aux séniors. Au sein de ce bâtiment se trouvent également d'autres Associations comme le CREAL (Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et LORSEP (réseau lorrain pour les patients atteints de sclérose en plaque).

⇒ Une proximité nationale

La SRA Grand Est est membre de la Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques et organisations en santé (FORAP) et dispose d'un accord-cadre avec la HAS.

En complément de ces éléments précités, la SRA Grand Est pourra solliciter les partenaires spécialisés intervenants pour le compte de l'Agefiph et du Fiphfp.

A travers cette charte, la SRA Grand Est s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap.